



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 09/05/2023

Date d'affichage de la convocation : 09/05/2023

Le vendredi douze mai deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sise 1 bis rue Jean de Bueil, sous la présidence de Monsieur GALVANE Michel, Maire.

BARILLER Alain	BARRIER Julien	BOUCLY Laurette
BREUX Martine	DAVOUST Aline	ECHIVARD Didier
ECHIVARD Laëtitia	GALVANE Michel	GUEROT Catherine
HOULLIERE Vincent	DE JENLIS Anne	LEFEUVRE Philippe
LE ROY Gérard	MESANGE Claudine	MEZIERE Thérèse
PARIZEAU Eric	PERICHET Nelly	RENARD Marc
VANNIER Daniel		

Autres présents :

Absent(e)s et excusé(e)s : Mme Anne de JENLIS, M. Julien BARRIER, M. Marc RENARD

Pouvoirs : de M. Julien BARRIER à M. Philippe LEFEUVRE, de M. Marc RENARD à M. Didier ECHIVARD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 17

M. Eric PARIZEAU est désigné secrétaire de séance.

□□□□□□□□

**VENTE ET ECHANGE DE PARCELLE DE TERRAIN AVEC L'ENTREPRISE
BRICOLER MALIN – SOCIETE COEVRONS BRICOLAGE**

Le Président de la société COEVRONS BRICOLAGE, dont les locaux sont situés dans la zone artisanale au 101 route de Chammes, sollicite la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes pour l'acquisition d'une portion de la parcelle située à l'arrière de son bâtiment afin de faciliter ses activités commerciales.

Il propose en contrepartie à la commune de céder une portion de la parcelle empierrée d'une superficie de 500 m², en vue de maintenir l'accès à la parcelle cadastrée E n°321 d'une contenance de 1,31 Ha, dans laquelle il souhaite acquérir une surface de 1 500 m².

Les nouvelles activités de la société COEVONS BRICOLAGE contribuant à la redynamisation de la zone artisanale, Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande pour permettre le développement des activités commerciales du local Bricoler Malin 53 de la société COEVONS BRICOLAGE.

La parcelle concernée située en contrebas de la salle Maxime Létard (E n°321 d'une contenance de 1,31 Ha) a vocation à être aménagée en parking pour répondre au besoin de stationnement des visiteurs du quartier de la Rivière.

Dans ce cadre, la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes suggère de vendre une parcelle de prairie de 1500 m² (provenant de la parcelle cadastrée E n°321 d'une contenance de 1,31 Ha) contiguë à l'arrière du bâtiment au prix de 0,60 €/m², soit un montant de 900 €.

La société COEVONS BRICOLAGE propose de vendre une parcelle d'une superficie de 500 m² de son parking, cadastrée E n°636, contiguë à la prairie ayant vocation à être aménagée en parking, au prix de 1,80 €/m² pour un montant de 900 € en maintenant l'accès à la dite parcelle.

La commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes et la société COEVONS BRICOLAGE s'accordent sur une prise en charge partagée des frais de bornage et de notaire pour la vente de ces parcelles à parts égales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et procédé à un vote dont le résultat est le suivant :

Pour : 17	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

- **APPROUVE** la vente d'une portion de la parcelle cadastrée E n°321, contiguë au bâtiment d'activité de la société COEVONS BRICOLAGE, pour une superficie de 1 500 m² à la société COEVONS BRICOLAGE, au tarif de 0,60 € du mètre carré, soit 900 €
- **APPROUVE** l'acquisition de 500 m² de la parcelle, cadastrée E n°636, empierrée située sur le parking de la société COEVONS BRICOLAGE au prix de 1,80 euros du mètre carré, soit 900 €
- **APPROUVE** la prise en charge à parts égales entre la commune de Sainte-Suzanne-et-Chammes et la société COEVONS BRICOLAGE des frais de bornage et des frais de notaire
- **DESIGNE** Maître Meslier, notaire à Évron, pour la réalisation des actes de vente et d'acquisition des dites parcelles
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y afférents

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
A Sainte-Suzanne-et-Chammes, le 17 mai 2023

Le Maire,
Michel GALVANE

